

ecolo



Elections provinciales 2018 Programme

**Un nouveau souffle pour
le Brabant wallon**

Environnement : Protéger l'environnement, développer la biodiversité et promouvoir la santé

La situation



En Brabant wallon, la superficie bâtie a quasi doublé par endroits en seulement 30 ans. La nature et la biodiversité sont menacées par l'artificialisation des terres sous cette pression de l'habitat et de l'extension des zonings d'activité. Une mobilité encore quasi exclusivement centrée sur la voiture pour ce qui concerne les déplacements au sein de la Province génère une production de CO2 importante et contribue au réchauffement climatique.

Notre objectif est que la Province mette en place une stratégie d'action pour la protection de l'environnement et le développement de la biodiversité ces prochaines années.

Le Projet d'Ecolo

Pour Ecolo, il est primordial et naturel d'accorder une importance particulière à l'environnement. D'autant plus que l'on découvre progressivement l'influence des dégradations environnementales sur la santé, ou même sur l'efficacité de certaines activités (e.a. la biodiversité en agriculture).

Nos propositions en faveur de la protection de l'environnement se retrouvent d'ailleurs en filigrane de tous les thèmes abordés dans notre programme. Nous estimons que toute décision politique doit se faire en étudiant les conséquences sur notre environnement. Un environnement que nous devons préserver et dont la qualité est en lien direct avec notre santé.

Dans la mesure où le développement du Brabant wallon doit se faire dans l'harmonie et le respect du cadre de vie, l'aménagement du territoire, les zones d'activité économique, le logement,... tout doit se penser en fonction du respect de l'environnement. Il s'agit donc d'une question transversale, qu'Ecolo va développer aussi bien en s'occupant d'emploi, d'économie ou de santé.

Les priorités

1. Biodiversité

En Brabant wallon la superficie bâtie a quasi doublé par endroits en seulement 30 ans. Parallèlement, les zones agricoles soumises à des pratiques intensives, mettent la nature sous pression. Notre objectif est de construire une stratégie d'action pour le développement de la Biodiversité dans la province ces prochaines années.

L'énorme pression agricole et urbanistique exercée sur le territoire du Brabant wallon a un impact considérable sur la biodiversité (baisse de 75 % du nombre d'insectes depuis 1975 et déclin de 55 % des espèces d'oiseaux de nos régions).. Certaines espèces ont d'ores et déjà disparu, ou presque, de nos contrées (triton à crête, grand hamster...). D'autres sont menacées : de nombreuses espèces d'oiseaux des champs sont victimes de la disparition de leurs abris naturels et du système de monoculture intensif (pesticides, diminution des friches, perte des nichées à cause des récoltes plus précoces, manque de nourriture l'hiver, etc.).

Dans le BW, la mortalité des abeilles atteint 34% de moyenne (mais dans certaines communes plus de 50%). Par rapport aux autres provinces et à la Belgique (25,5% en moyenne), c'est 2ème pire résultat.

Seul 0,2 % du Brabant wallon est protégé et les zones qualifiées « d'intérêt biologique » sont très peu nombreuses (3,6 % du territoire alors qu'il en faudrait 5 %). Les zones Natura 2000 ne bénéficient pas d'un statut de protection suffisant pour développer la biodiversité...

Laissés sans protection, les habitats disparaissent sous les lotissements. Pourtant, une politique d'aménagement proactive pourrait freiner, voire arrêter ce mouvement. Dans ce contexte de manque d'espace pour l'expression de la biodiversité doit être une priorité.

- La première chose à faire est de **protéger toutes les zones centrales du Brabant wallon**. Il existe plusieurs types d'espaces pour la biodiversité : les plus importantes sont les « zones centrales » de la biodiversité, rares et menacées, à préserver en priorité. Il s'agit, en BW, des zones humides, des milieux aquatiques, les prés maigres acides qui hébergent des orchidées (spécifiques au BW), les pelouses calcaires, les landes à bruyères ou les carrières de porphyre. On trouve des zones de ce type un peu partout en Brabant wallon. Elles doivent être dédiées en priorité à la nature.
- Une fois celles-ci hors de danger, il s'agira d'**étendre à minimum 5 % du territoire les zones d'intérêt biologique à protéger**.

2. Agriculture

Si la plupart des agriculteurs sont conscients des efforts à fournir et tentent de diminuer leur impact sur l'environnement, le gros défi concerne les zones agricoles

intensives, qui détruisent les habitats naturels de la biodiversité et ne servent pas à nourrir l'humanité (alimentation animale, voir agro-carburants) ! Mais il existe aussi de nombreuses mesures concrètes et immédiates qui peuvent faire aussi bouger les choses, en restaurant les habitats.

- **Mettre systématiquement en œuvre les « mesures agrienvironnementales » existantes**, telles que les prairies naturelles, tournières ou bandes réservées à la faune, qui sont financées par l'Union européenne. Ces actions peuvent paraître marginales mais ont un impact important sur les espèces qui les utilisent comme refuges et repères. Ils permettent de contrer le problème de l'agrandissement progressif des parcelles. On redécoupe les espaces, sans entraver le travail des agriculteurs. On crée dans le même temps un lien entre agriculteurs et riverains.

3. Urbanisation

Il est indispensable d'avoir une réflexion concernant l'impact sur la nature pour tous les projets d'aménagements à tous les niveaux de pouvoir et chez tous les acteurs.

Pour changer les choses durablement, la priorité va à la protection et la multiplication des zones dédiées à la nature.

- En Brabant wallon, il faut recréer les zones de transition (tampons) entre villes et villages, qui n'existent presque plus. Cela implique de préserver les milieux naturels qui entourent les villes. En construisant des réseaux écologiques, on fait rentrer la biodiversité dans les villes via des « corridors verts ». C'est l'enjeu de la structuration du territoire : l'urbanisation en ruban occupe les espaces disponibles, la pression agricole transforme les prairies en mono-culture.

Nos propositions pour la Province

- **Une politique d'acquisition de zones naturelles**
- **Des PCDN dans toutes les communes** : la Province doit encourager les communes à se doter d'un PCDN (Plan communal de Développement de la Nature), en proposant des aides plus importantes aux projets biodiversité pour les communes disposant d'un tel Plan. L'étude du réseau écologique dans le cadre d'un PCDN est actuellement financée à hauteur de 15 000 euros en début de processus. Il y a lieu de faudrait l'actualiser, ce qui n'est actuellement pas prévu, et de déterminer l'impact des mesures prises.
- **Un PPDN pour le BW** : créer un PPDN (plan provincial de développement de la nature) qui veillerait, en collaboration avec les communes, à la cohérence des actions développées au niveau communal et les renforcerait, comme p.ex. la continuité des corridors verts.
- **Un.e éco-conseiller.ère dans chaque commune** appelé à donner un avis éclairé sur les décisions, vérifier le respect de la préservation du réseau écologique et assurer le volet administratif du PCDN. Un cadastre des éco-conseillers du Bw est un élément préalable afin d'évaluer les moyens nécessaires.

- **Un label provincial et un conservatoire du paysage** : la Province crée un label pour garder les espaces intéressants au niveau du Brabant wallon. Le conservatoire du paysage est quant à lui chargé de l'archivage, de la communication, de la veille patrimoniale et du répertoire des zones conservées et à conserver. Par ailleurs, la Province doit mettre en place une CCATM (à l'instar de ce qui se fait au niveau communal, une commission consultative provinciale d'aménagement du territoire).
- **Un accompagnement des particuliers qui souhaitent cultiver** (potagers et jardins d'agrément) via les conseils et formations adéquates. Dans ce cadre le CPAR (Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité) peut être un partenaire intéressant.
- **Une politique contre le morcellement** des lieux et faire du maillage écologique, indispensable pour maintenir cette biodiversité (berme, talus de chemins de fer, ...)
- **Un soutien supplémentaire à la Verdurisation des cimetières** : la Région wallonne, via le label cimetières verts, interdit l'utilisation des pesticides dans les cimetières. La Province doit proposer des incitants complémentaires à ceux de la Rw.
- **Faire évoluer les critères de « Villages fleuris »** en encourageant les plantes indigènes et vivaces.
- **Une promotion des plantes indigènes et mellifères ainsi que des légumes comestibles** (sauf en bordure de route pour des raisons évidentes de santé); encourager les conventions bords de routes et chemin.
- Soutenir la mise en place d'**Assises locale de la biodiversité** en lien avec les Assises régionales de la biodiversité.
- **Soutenir une dé-bitumisation des parkings, trottoirs, places, cours d'école...** et remplacer avec des recouvrements perméables, pour une meilleure absorption des eaux de pluie et une diminution de la chaleur au sol.
- **Re-végétaliser les villes et centres de villages** (rues, places, façades, toitures...), pour atteindre plusieurs objectifs : diminution de la chaleur lors des pics de températures, favoriser la biodiversité, améliorer la qualité de l'air.

4. Santé environnementale

L'environnement joue un rôle primordial sur notre santé. Face au poids des intérêts économiques et financiers, nous avons besoin d'un pouvoir politique qui prenne ses responsabilités. Notre santé dépend en effet étroitement de notre environnement, de notre capacité à le préserver et à l'améliorer dépend l'avenir des générations futures. Face au poids des intérêts économiques et financiers, nous avons besoin d'un pouvoir politique qui prenne ses responsabilités et qui favorise le développement d'alternatives propres afin de réconcilier notre santé avec notre environnement.

Nos propositions pour la Province

- **Identifier les enjeux** de santé environnementale et assurer leur prise en charge par les services compétents (ce point est transversal).

- **Sensibiliser** la population à un mode de vie équilibré (alimentation saine et équilibrée,...).
- **Généraliser les cantines collectives bio et locales/circuits courts** dans toutes les institutions provinciales.
- **Former/sensibiliser** les citoyens à la lecture des étiquettes sur les aliments, étiquettes claires sur l'origine des produits et comportant le nutriscore.
- **Appliquer le principe de précaution** devant les risques de pollution, notamment électromagnétique.
- **Imposer des zones tampons** autour de toutes les collectivités exposées aux pesticides (crèches, écoles, homes, parcs publics, terrains de sport... etc.) pour protéger la santé des riverains :
 - Identifier les lieux sensibles et élaborer le plan de protection.
 - Préalablement à la création de lieux de collectivité, Province et communes doivent prévoir les zones tampons.
 - Encourager la transition écologique de l'agriculture : la Province est actuellement peu active alors qu'elle pourrait l'être, dans les conditions de location des terres agricoles dont elle est propriétaire et dans l'accompagnement et les conseils délivrés par le CPAR.
 - Inciter les CPAS à proposer une partie de leurs terres à des agriculteurs et maraîchers en transition bio ou raisonné lorsque le bail arrive à terme, via des cahiers des charges plus stricts.
 - Assurer un soutien, via le CPAR, aux agriculteurs qui envisagent de se convertir au bio : politique d'acquisition de terres et mises à disposition pour les jeunes agriculteurs bio.
 - A côté des mesures agro-environnementales (MAE) imposées notamment via la PAC et la Wallonie, la province peut inciter les communes à agir sur ses propres terrains ou acheter des terrains pour la mise en place de bandes enherbées et la reconversion bio. De même elle peut agir au niveau de l'acquisition de terrains périurbains ou même enclavés en ville, en les louant à des maraîchers bios.
 - Initier une politique de santé publique en lien avec la santé environnementale à l'initiative de la province, notamment dans son rôle de sensibilisation, en faisant le lien avec le programme social - soutenir le CLPS (Centre local de promotion de la santé) <https://clpsbw.be/>, relance du projet de mise en place d'un observatoire de la santé du BW (enterré avec le SISS).

5. L'eau

Le réseau d'égouttage selon les objectifs du PASH a été en grande partie mis en place par l'IBW, et le réseau entretenu et renoué par l'IECBW. La fin de la construction des stations d'épuration et des collecteurs va permettre d'effectuer d'autres missions au sein de l'actuelle InBW. Ainsi, les résidus de différentes molécules (hormones, perturbateurs endocriniens, pesticides, médicaments, etc.) ne sont pas traités par les mécanismes actuels et posent des gros problèmes sanitaires, souvent sous-estimés.

Nos propositions pour la Province

- **Limitier les rejets de polluants dans l'eau et leur dissémination dans les eaux de surface.**
 - La province a un rôle de sensibilisation à jouer (via ONE et dans ses écoles...).
 - Elle dispose également d'un levier important en ce qui concerne la qualité de l'eau potable. INBW doit travailler pour diminuer les polluants dans l'eau potable (notamment pour protéger des publics sensibles comme les enfants et femmes enceintes).
- **Mener avec l'INBW des actions pilotes de filtration et traitement** (à la source ou en fin de chaîne) de ces substances, tout en agissant sur la limitation volontaire de leur recours, sans attendre un éventuel feu vert wallon.
 - Une attention particulière à tout ce qui vient des épandages en agriculture et qui se retrouve dans les eaux.
 - Renforcer les aides au passage en bio pour les agriculteurs et la mise en place de MAE (pas des suppléments aux aides régionales, pourvu que la MAE soit pertinente et au bon endroit).
 - Aider à la mise en œuvre de cultures bio sur toutes les zones proches des zones de captage (en collaboration avec SWDE et Vivaqua).
- **Améliorer l'information aux consommateurs** (transparence totale quant aux polluants dans l'eau de distribution)
 - Faire cesser les pollution des étangs qui récoltent les eaux souillées par déversement des bassins d'orage et promouvoir cette remise en état (comme le fait Natura 2000 dans ses zones).
 - Installer des récupérateurs d'eau de pluie en ville (avec filtres et via un circuit de gouttière "intelligent"), hors sol et/ou sous la voirie (mieux protégés) et envisager l'accès à l'eau pour les citoyens, via des pompes "simples" (arrosages de végétaux divers, plantes grimpantes, bacs comestibles...).

6. Inondations/Cours d'eau/Etangs

- **Être exemplaire en matière de perméabilité des sols**, encourager les écozonings y compris en améliorant ce qui existe déjà. Actuellement avant même de rectifier les pratiques agricoles et la perméabilité des sols, on cure les cours d'eau, on rectifie, ce qui nuit à la biodiversité.
- **Poursuivre la politique de lutte contre les inondations** : la Province a déjà beaucoup travaillé sur la problématique des inondations (GISER, subventions bassins d'orage, plateforme inondations...).
- **Encourager le dialogue avec les agriculteurs**, mettre en place des mesures de compensations et, le cas échéant, imposer par expropriation pour cause d'utilité publique si nécessaire, la pose de haies, fascines, bandes enherbées, plantations d'un couvert végétal permanent, etc., dans les basins versants problématiques point de vue inondations.

- **Considérer la rivière comme un lieu de vie essentiel**: les cours d'eau, étangs et marais doivent être considérés comme des relais de la biodiversité. Il importe de s'y intéresser en tant que tels.
- Les Contrats de Rivières doivent continuer à **faire l'inventaire des zones humides** et marécageuses en vue d'en faire des lieux de préservation de la nature.

Plan de raccordement aux égouts pour les maisons

Pourquoi ? Parce que les collecteurs et l'égouttage existent mais que toutes les maisons ne sont pas raccordées, ce qui est mauvais pour les cours d'eau mais aussi pour les stations d'épuration qui ne travaillent pas de façon optimale.

- **Un contrôle supra-communal** (via INBW) **du raccordement** (et non communal comme c'est le cas actuellement).
- **Une redéfinition et actualisation des Zones PASH** (zones de traitement), qui ont 20 ans.
- **Imposer l'égouttage** des maisons qui sont en zones d'égouttage collectif.
- **Stimuler les zones non-égouttées ou non-égouttables à avoir une station individuelle**, dont il faut contrôler régulièrement l'efficacité (ce qui n'est pas le cas actuellement) via des primes provinciales et des conseils techniques (nouveaux métiers de l'eau d'INBW).

7. Les déchets

- **Généraliser le recours aux poubelles à puces** pour tout le BW, assurer le ramassage des organiques et leur valorisation (via la biométhanisation, par exemple). L'enjeu est de réduire les coûts, de développer le déchet-ressource et le relocaliser, en évitant la rénovation du four 1 de l'incinérateur de Virginal (outil vieux, obsolète, augmentant l'effet de serre, cher et accroissant la surcapacité wallonne).
- **Impulser la réflexion autour des conteneurs à puces** et notamment en ce qui concerne appartements, les rues sans trottoirs, etc. Et mettre en place des incitants pour encourager les citoyens à adopter ce système.
- **Encourager le collecte de déchets verts en ville** et le compostage de quartier en campagne.
- **Promouvoir et soutenir tout ce qui est RRR (Réduire-Réutiliser-Recycler)** : repair café, donneries, ressourceries en lien avec économie sociale, actions zéro-déchets...
- **Réduire le coût des parcs à conteneurs en promouvant la collaboration avec les ressourceries** dans les parcs à conteneurs.

Mobilité : encourager les alternatives à la voiture

La situation



Tout le monde l'aura déjà vécu : à l'heure de pointe du matin, le trafic sur les voiries supracommunales du Brabant wallon est saturé ou arrêté sur près de 80 km, soit 6,5 % du réseau. Et le taux de congestion augmente chaque année. Pour 2030, le Bureau fédéral du Plan annonce une croissance de 30 % des transports routiers en Belgique. Proche de Bruxelles, traversé par des axes routiers importants et très attractif, le Brabant wallon est particulièrement concerné par l'enjeu de la mobilité.

Cet enjeu, en BW, ne se résume pas à des navettes domicile-travail vers Bruxelles. Les échanges intra et interprovinciaux sont de plus en plus nombreux. Les trajets locaux sont également sous pression : les centre-villes, uniquement dédiés à la voiture, sont congestionnés. Ils doivent évoluer vers une mobilité repensée et apaisée.

De plus, les principaux pôles d'activités et d'emplois du BW ont été développés en rase campagne, éloignés des transports publics et souvent uniquement atteignables en voiture. L'exemple du zoning Nord de Wavre est particulièrement flagrant.

L'offre de transport public est grande, mais pas partout : l'est est oublié, malgré son dynamisme démographique. Et l'offre des transports publics est inadaptée, car orientée pour répondre aux besoins de la mobilité scolaire des 12-24 ans en concentrant les efforts entre 8h et 9h et entre 16h et 17h, pas pour répondre au besoin des travailleurs ou des loisirs.

Le projet d'Ecolo

Dès lors, il est nécessaire de créer une vision globale de la mobilité du BW, qui articule correctement les petits trajets de proximité avec les grands axes vers les pôles d'activité : une desserte fine de transports doux doit partir des centres et des villages, pour mener aux grands axes avec une meilleure offre de transports publics rapides. La mobilité alternative (transports en commun, vélo) doit être soutenue en priorité, vers les pôles d'emploi et dans les centres, sous peine de voir le BW perdre son attractivité économique sous le poids des bouchons. Enfin, puisqu'on sait que d'ici 2030, près de 70 % des déplacements ne seront plus liés au travail et à la scolarité, il faut adapter les réseaux à cette nouvelle donne.

Sachant qu'en Wallonie, les émissions de gaz à effet de serre issues du transport représentaient, en 2009, 25,6 % des émissions totales de gaz à effet de serre, il est plus que temps d'agir pour une mobilité plus durable. Les communes et la province du BW disposent de leviers importants.

Mesures

1. Transports en commun

Les trains

Même si la compétence n'est ni provinciale, ni communale, les autorités du BW peuvent exercer un rôle de pression pour faire bouger la SNCB.

- Réouvrir les gares de Clabecq et de Bierghes
- Augmenter la fréquence dans les petites gares : des gares comme Profondsart ou Villers-la-Ville doivent être desservies toutes les heures le weekend.
- Augmenter la fréquence les weekends et l'amplitude horaire des trains : il faut plus de trains les soirs et weekends, et les trains doivent circuler plus tard.

Les Bus

- Favoriser les liaisons supracommunales assurées par des bus rapides : ils auront une vitesse commerciale d'au moins 50 km/h et une fréquence de 3 passages par heure en pointe et de 2 passages par heure en heure creuse, soirée et weekend.
- De manière générale, aménager les voiries pour accélérer la vitesse commerciale et rendre prioritaires les conforto et rapido.
- Créer une desserte permanente sur la N4 entre Gembloux et Louvain-la-Neuve : celle-ci constitue une colonne vertébrale, complétée par d'autres moyens de transport de proximité qui amènent aux arrêts situés sur la N4.
- Prolonger le bus Conforto C, qui relie Louvain-la-Neuve, Wavre et Bruxelles via la E411, jusqu'à la sortie 11 (Thorembais St-Trond). En effet, la E411 est de plus en plus souvent embouteillée jusque la sortie 11. La bande d'arrêt d'urgence doit être ménagée à partir de Thorembais pour permettre au bus d'y circuler.
- Faciliter la correspondance entre le Conforto C (Bxl-LIN) et le R (LIN-Jodoigne)

- Renforcer l'offre TEC du parking multimodal de haut-litre vers la gare de Braine-L'Alleud.
- Financer les projets de Proxibus, sur base d'une analyse des besoins. Ces bus de proximité permettent d'alimenter les grands axes et les points-noeuds des transports en commun (gares, arrêts rapido...).
- Améliorer les aménagements des arrêts TEC et installer des consignes sécurisées pour les vélos dans les arrêts importants.
- Elargir les heures de pointe, qui sont actuellement trop focalisées sur les horaires scolaires pour permettre aux travailleurs d'en bénéficier.
- Là où c'est possible et pertinent, aménager bandes spécifiques et sites propres pour les bus.

2. Modes de déplacements doux

Cyclistes

- Créer un service vélo centralisé en BW, qui dispose d'une expertise spécifique et qui coordonne, oriente et évalue les investissements publics des communes et de la province.
- En tout état de cause, tenir compte des analyses déjà réalisées au niveau de la province pour prioriser les investissements en matière d'infrastructures cyclables.
- Multiplier les infrastructures qui réservent une partie de la voirie aux vélos. Notamment, sur les voiries qui font lien entre les pôles. En effet, le développement du vélo électrique augmente la portée des trajets quotidiens « faciles » à 10km. La N4, la N5, et toutes les voiries principales qui mènent vers des pôles d'activité et d'emploi (Tubize, Nivelles, Braine-L'alleud, Waterloo, Wavre, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-LLN, Jodoigne) doivent être équipés de pistes cyclables séparées des routes par une barrière physique.
- Poursuivre le développement du réseau des « points-noeud » (réseau cyclable balisé), en créant des infrastructures adaptées aux vélos sur ces itinéraires. Plus de 75 % du réseau des points-noeuds ne dispose pas d'aménagement adapté au vélo, et partage la voirie avec les autres modes de transport sans séparation physique. A l'horizon 2024, ce chiffre doit tomber à 50 % du réseau des PN. Toutefois, ces infrastructures mises en place en faveur des cyclistes doivent varier selon la vitesse des voitures qui circulent en voirie : une route limitée à

30 ou 50 km/h ne nécessite pas le même degré de sécurisation qu'un tronçon à 90.

- Développer des « rues cyclables » (rues dans lesquelles les vélos sont prioritaires et la vitesse limitée à 30km/h) aux abords des écoles, dans les villes et villages.
- A l'image de ce qui s'est fait à Walhain, transformer les « hyper-centres » villageois en zone 30. Ce type de mesure permet de sécuriser les trajets à vélo et à pied, notamment pour les enfants qui se rendent à l'école.
- Partout où c'est possible, mettre en place les règles prévues par le code de la route qui facilitent la vie des cyclistes : « tourne à droite » aux feux, SUL,...
- Les aménagements cyclables se font en concertation avec les organisations qui disposent de l'expertise voulue : Gracq, Provélo...
- Prévoir le budget pour l'entretien, la réparation, et le balayage/déblayage des pistes cyclables.
- Adapter les zonings, les quartiers d'habitations et les nouvelles voiries aux besoins des modes de déplacement doux : voiries adaptées, parkings sécurisés, etc.
- Créer des cheminements piétons et cyclables sécurisés vers les gares et écoles.
- Aménager des axes pénétrants vers Bruxelles depuis Rixensart/La Hulpe/GrE/Waterloo.
- Réduire la vitesse sur les voiries à 2x1 bande entre les agglomérations à 70 km/h. La densité de population en BW ne justifie pas des vitesses de 90km/h. Ces voiries sont souvent empruntées par les cyclistes, notamment les enfants, qui sont mis en danger par ces vitesses élevées.

Piétons

- Développer une cartographie des sentiers du BW, pour une exploitation quotidienne et touristique.
- Préserver les sentiers, et prévoir la réhabilitation des sentiers dégradés ou inutilisés.
- Renforcer la sécurité des piétons par l'installation (ou la réfection) de trottoirs là où c'est nécessaire. Ces accès doivent aussi être pensés pour les PMR.
- En priorité, soigner les accès directs aux abords des gares et écoles.
- Améliorer l'accès aux bâtiments publics

3. Intermodalité

- Développer un réseau de « smart mobility » qui peut fournir, via une application et un site web, toutes les infos pour une mobilité concrète et rapide d'un point à l'autre du BW, en mixant tous les modes de déplacement.
- L'intermodalité se construit également sur le transport de marchandises, qui est appelé à une forte croissance au cours des prochaines années. Un des enjeux sera de mettre le focus sur le transport se par voie fluviale : développer les ports de Virginal (Ittre) et de Clabecq (Tubize).

4. Infrastructures routières

- Développer des parkings de covoiturage/dissuasion à chaque échangeur autoroutier.
- Aménager l'accès au parking RER de LLN depuis la E411.
- Aménager au plus vite un passage sous voirie au rond-point de Corroy, pour fluidifier le trafic entre la N25 et la N4. Les modes doux doivent y être en sécurité.
- Limiter le passage des poids lourds dans les villages et certains centre-villes.

Énergie et climat : Le Brabant wallon à la pointe de la lutte contre le réchauffement climatique

La situation



D'un côté, le risque d'un incident nucléaire encouru par la Belgique ne fait que s'aggraver avec la vétusté de ses centrales, sans parler de l'enfouissement des déchets radioactifs que nous léguons à nos enfants. De l'autre, la combustion des énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz) représente 65 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et contribue largement au réchauffement climatique¹, réchauffement que les états de la planète se sont pourtant promis d'endiguer en signant l'accord de Paris le 12 décembre 2015. On le voit, on le sait : l'énergie est un enjeu environnemental, politique et économique essentiel pour l'avenir de l'humanité.

En Belgique, en 2016, les émissions de GES étaient réparties comme suit : ± 10 % en provenance de l'agriculture, ± 20 % du chauffage, ± 22 % du transport (dont la quasi totalité est produite par le transport routier), ± 30 % de l'industrie (hors secteur énergétique) et ± 17 % du secteur industriel énergétique².

Le projet d'Ecolo

A l'échelle provinciale, pour faire face aux enjeux de l'énergie, Ecolo Brabant wallon propose de travailler sur 3 axes :

1. Investir dans l'utilisation rationnelle de l'énergie des bâtiments
2. Investir dans la mobilité douce et les transports publics
3. Auto-produire la totalité de l'électricité du Bw à l'aide du renouvelable à l'horizon 2050

Nos propositions

1. Investir dans l'utilisation rationnelle de l'énergie par les bâtiments

Le chauffage représentant 20 % des émissions de gaz à effet de serre, il est important de s'y attarder : consommer moins, consommer mieux et consommer autrement. On pense évidemment à l'isolation des bâtiments mais également aux matériaux qu'on utilise dans la construction, à la régulation des installations de chauffage et à la régulation des consommations électriques. Nous proposons notamment :

1 https://fr.wikipedia.org/wiki/Accord_de_Paris_sur_le_climat

2 <http://www.climat.be/fr-be/changements-climatiques/en-belgique/emissions-belges/emissions-par-secteur>

- Encourager et aider les communes à s'engager dans la Convention des maires pour le climat et dans le programme wallon "POLLEC"
- Apporter un soutien aux communes qui veulent accompagner les ménages à investir dans l'isolation de leur logement; en s'inspirant de l'expérience "Renov Energie" pratiquée à Gembloux et Namur.
- Inclure des éléments de développement durable « énergie et matériaux » dans les cahiers des charges des bâtiments construits et rénovés par les pouvoirs publics.
- Soutenir la diffusion de l'information des primes énergie proposées par la Région.
- Instaurer une prime provinciale à la qualité des matériaux utilisés dans la construction des habitations : une prime aux isolants naturels, à la qualité écologique des matériaux et leur caractère démontable.
- Soutenir le développement de l'éclairage intelligent, sur la voie publique et dans les bâtiments.

2. Miser sur la mobilité douce et les transports publics

L'impact du transport routier sur le climat est énorme. Et travailler pour le réduire constitue un véritable défi, surtout pour une région comme le Brabant wallon qui ne fait que se développer. Nous proposons notamment :

- Adopter une politique d'aménagement du territoire centrée sur la mixité des fonctions et une politique de centres.
- Travailler prioritairement sur les déplacements domicile-travail et domicile-école, qui sont des déplacements réguliers, pour lesquels un transfert modal est donc plus facile.
- Développer le réseau de bus rapides sur les grands axes routiers du Brabant wallon, principalement à destination des zones d'activité économiques mal desservies en transport en commun.
- Développer le réseau cyclable sécurisé entre les communes, en privilégiant les accès vers les lieux qui concentrent l'emploi.
- Poursuivre la politique provinciale de prime à l'achat de vélos électriques.

⇒ Voir aussi programmes Urbanisme et Mobilité

3. Auto-produire la totalité de l'électricité consommée en Bw à l'aide du renouvelable en 2050

Selon L'IWEPS, la consommation finale en électricité du Brabant wallon est de 2275 Gwh³. Il faut bien sûr couvrir les besoins des 155.000 ménages mais il y a aussi les industries, les commerces, les bureaux... Il s'agit à la fois de produire de l'énergie verte, et de diminuer nos consommations.

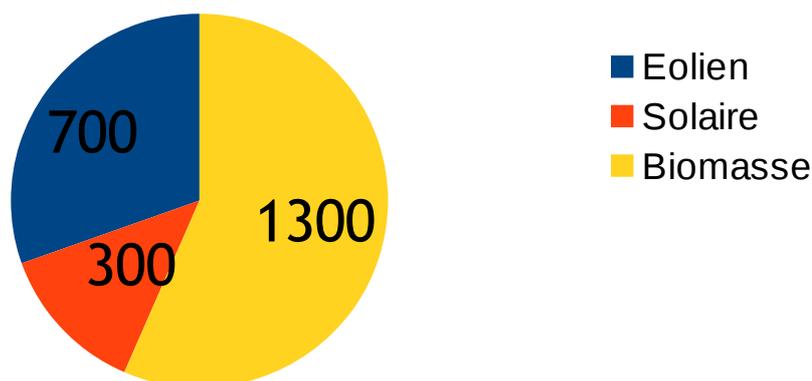
3 https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&indicateur_id=811400&ordre=6&periode=2014&niveau_agre=P&sel_niveau_catalogue=T

En 2017⁴, la production nette en énergie renouvelable du Bw s'élevait à 142 Gwh, répartis comme suit :

- Solaire : 59 % (= 83,78 Gwh), c'est-à-dire plus de 14.000 maisons avec des panneaux photovoltaïques.
- Éolien : 31 % (= 44, 02 Gwh), c'est-à-dire 27 éoliennes, principalement localisées à Perwez (16 mâts) et Villers-la-Ville (11 mâts)
- Biomasse : 10 % (=14,2 Gwh), c'est-à-dire 7 sites de production via la Biomasse (5 filière gaz et 2 filière huile).
- Hydraulique : la production du Brabant wallon est négligeable.

Partant de là, si nous voulons assurer nos propres besoins en électricité avec de l'énergie renouvelable à l'horizon 2050, nous devons bâtir un scénario énergétique. Voici un scénario potentiel.

Scénario énergétique possible en Brabant wallon (en Gwh)



Utilisation rationnelle de l'énergie

C'est une évidence : l'énergie la plus respectueuse de l'environnement, c'est celle qu'on ne consomme pas. Il y a encore beaucoup de choses à faire en vue de diminuer notre consommation électrique.

Ecolo propose de :

- poursuivre et renforcer leurs initiatives de sensibilisation et d'information à la population en matière d'économie d'électricité via des campagnes de communication.
- favoriser les initiatives de réduction des consommations électriques des bâtiments publics : remplacement des appareils énergivores, réduction de consommation de l'éclairage public, interrupteurs munis de détecteurs de présence, ...

⁴ Depuis, 4 éoliennes ont été construites à Nivelles et 1 à Walhain.

- soutenir les entreprises et les commerces qui s'engagent dans des projets de réduction de leur consommation d'électricité : éclairage des vitrines de magasins, éclairage en entreprise, meilleure isolation des bâtiments pour éviter le recours à la climatisation en été, ...

Éolien

Lors de la législature régionale 2009-2014, les ministres écolos de l'énergie et de l'aménagement du territoire ont objectivé le potentiel éolien wallon dans un document appelé « cadre éolien ». Quels sont les sites propices au développement d'éoliennes ? Quelle serait la répartition optimale de celles-ci sur le territoire wallon ? Aujourd'hui, ce plan n'a toujours pas été approuvé par le parlement wallon. Il permettrait pourtant de favoriser les investissements privés, publics et citoyens pour produire un maximum d'électricité avec un minimum de mâts.

Si nous voulons travailler à l'autonomie électrique du Brabant wallon, il s'agit de réaliser son potentiel éolien.

Propositions :

- Intervenir, à partir du Brabant wallon, en faveur de l'adoption d'un cadre éolien par le parlement wallon.
- Réaliser d'initiative le potentiel éolien du Brabant wallon, sur base des données ayant été objectivées lors de l'élaboration du cadre éolien.
- Favoriser un modèle mixte d'investissement privé, public et citoyen.

Biomasse

L'activité agricole en Brabant wallon et l'agroforesterie génèrent des déchets, qu'il est possible de valoriser dans des centrales électriques fonctionnant par la combustion de biomasse (écorces non utilisées en papeterie, plaquettes forestière et broyat) ou des biogaz produit par la méthanisation des matières organiques (le compostage à grande échelle). Engie évalue le potentiel de production du Brabant à 1400 Gwh, c'est-à-dire à plus de la moitié de la consommation actuelle.

Propositions :

- Réaliser le potentiel d'ouverture de nouvelles centrales biomasse en Brabant wallon :
 - via l'exploitation des déchets générés par le passage aux poubelles à puces
 - via l'exploitation des déchets agricoles
- Étudier puis réaliser le potentiel d'ouverture de centrales de biomasse par combustion des broyats et déchets verts.

Solaire

Aujourd'hui, 14.000 des 155.000 habitations du Brabant wallon sont équipées en panneaux solaires. Le potentiel de développement solaire est important. Il est possible d'équiper les toitures des particuliers, des entreprises, des écoles, des bâtiments publics et de mettre en place des centrales de panneaux solaires.

Propositions :

- Réaliser le potentiel solaire du Brabant wallon.
- Favoriser un modèle mixte d'investissement privé, public et citoyen.
- Poursuivre la politique provinciale de prime à l'achat de vélos électriques.

⇒ Voir aussi programmes Urbanisme et Mobilité

Urbanisme : Choisir le développement avec les acteurs du Brabant wallon

La situation



Le brabant wallon s'urbanise fortement. En 30 ans, on a ajouté en moyenne 60 % de surface bâtie. Et on n'y a pas créé que des logements : zones d'activité économique, développement de l'université, reconversion des friches industrielles de Clabecq ou Genappe... Ceux qui voient encore la province comme le dortoir de Bruxelles se trompent lourdement : le Brabant wallon a une dynamique économique et territoriale propre, qui attire des travailleurs des autres régions du pays.

Ce développement s'est fortement appuyé sur le transport routier, et malheureusement pas assez sur les transports en commun et les déplacements doux. Les zones d'activité économiques ont notamment été développées dans des lieux quasi-uniquement accessibles en voiture, ce qui cause aujourd'hui pas mal d'embouteillages. Et ils ne vont faire qu'augmenter, si on en croit les projections du Bureau Fédéral du Plan : en 2008, le BFP prévoyait une augmentation du trafic automobile de 30 % pour 2030. Le Brabant wallon, congestionné, risque de perdre son attractivité, son dynamisme et tout ce qui fait la qualité de vie de la province. Il faut réagir.

Par ailleurs, pour les particuliers, acheter une maison en Brabant wallon coûte très cher, si on compare au reste de la Wallonie. Savez-vous que si un ménage moyen du brabant wallon consacrait l'entièreté de ses revenus à l'achat de sa maison, il lui faudrait 7 ans pour rembourser la maison ? Et seulement 5 ans en Wallonie ?

La situation est évidemment plus compliquée pour les 25 % de ménages qui disposent de moins de revenus : 12 ans en Brabant wallon et 8 ans en Wallonie. On le voit, acheter une maison en Brabant wallon, c'est plus difficile qu'ailleurs, tant la pression foncière est forte. Et pourtant, les pouvoirs publics ont la capacité de mettre en œuvre des solutions pour rendre les logements plus accessibles.

Le projet d'Ecolo

Le développement territorial est fortement dépendant de deux types d'acteurs. D'abord, des investisseurs privés et publics qui mettent en œuvre leurs projets. Ensuite, les pouvoirs publics, les communes et la Région wallonne, qui délivrent les permis et décident de l'affectation du territoire. Souvent, les communes se font concurrence et cherchent à développer leurs équipements dans une logique de compétition. Alors que la coopération pourrait permettre d'optimiser les investissements, au bénéfice de tous. Ecolo vise donc la mise en place d'un dialogue global sur le développement du bassin de vie du Brabant wallon.

Nos propositions

- Partir du diagnostic territorial du Brabant wallon, compilé récemment par la Province.
- Charger un « Conseil de développement territorial », composé paritamment de conseiller provinciaux et de représentants de la société civile, d'établir un « plan stratégique du développement territorial du Brabant wallon », sur base du diagnostic provincial.
- Le Conseil de développement territorial relèverait notamment les défis suivants :
 - Le maintien d'une dynamique économique propre au Brabant wallon
 - Le vieillissement de la population de la province
 - L'accessibilité financière des logements
 - La perte de biodiversité et le maillage écologique (vert et bleu) de la Province
 - La définition de projets par territoires géographiques, ainsi que l'adéquation et la répartition des équipements supra-communaux publics

Les principes défendus par Ecolo dans ce dialogue provincial seront les suivants :

- Réhabilitation des zones désaffectées et des anciens sites industriels.
- Développement de l'activité économique dans les centres-villes, notamment via des espaces de Co-working et des couveuses d'entreprises.
- Équipement des Zones d'activité économique en transports en commun.
- Développements de quartiers durables⁵ et de logements basse-énergie, situés dans des zones équipées en services (moins de « lotissements »).
- Développement des axes de vallée, qui favorisent la mobilité douce (par exemple, la Vallée de la Dyle).
- Développement du maillage cycliste des communes de la province, via un réseau cyclable inter-village.
- Développement et maintien des équipements dans les centres de village : petits commerces, crèches, écoles, ...
- Développement des espaces verts et de la biodiversité, y compris dans les zones bâties.
- Mise en valeur des cours d'eau pour la promenade et la baignade, et de la biodiversité des zones humides.
- Construction de logements publics⁶, répartis sur le territoire, notamment via l'imposition de charges d'urbanisme aux promoteurs et de plans d'investissements des sociétés de logement.
- Diversification des modes d'habitat, en vue d'inclure notamment les ménages aux revenus plus faibles (on pense notamment aux familles monoparentales et aux jeunes) : logement alternatif, logement public, habitat groupé, habitat kangourou, Community Land Trust, habitat léger.

⁵ Voir à ce propos : <https://orbi.uliege.be/handle/>

⁶ Aujourd'hui, on compte ± 7.500 logements publics en Bw, c'est-à-dire 4 % du parc. C'est peu et ce chiffre va encore diminuer relativement, vu le nombre important de logements privés en projet. La grande majorité de ces logements sont concentrés en quartiers. On peut construire plus de logement public en le répartissant mieux sur le territoire, dans une logique de mixité.

- Équipement adapté au vieillissement de la population : adaptations PMR, mobilier urbain et équipement collectif du bassin de vie en maisons de repos, centres de jour, etc.
- Créations de zones spécifiques dédiées au maraîchage bio.
- Conversion des cimetières en « cimetières nature ».
- Implantation des équipements en vue de minimiser les déplacements automobiles.
- Développement de l'efficacité énergétique des bâtiments et l'utilisation de matériaux naturels ou recyclés... et recyclables.

Economie : soutenir les PME, créer de nouvelles filières, dynamiser les centre-villes et les circuits courts

La situation



Le Brabant wallon est attractif : la proximité de Bruxelles, la présence de l'UCL, la main d'œuvre qualifiée, la qualité de vie et le PIB/habitant élevé font du Brabant wallon une zone qui retient l'attention des investisseurs étrangers ou des autres régions du pays.

Le BW est à la pointe en matière de dynamisme économique, mais on a trop longtemps laissé aller la barque avec une vision à court-terme, guidée par les opportunités du moment, sans donner des impulsions et orientations sur les filières et la localisation stratégique de l'activité. En Brabant wallon, il n'y a pas de veille stratégique pour implanter des secteurs de pointe et la Province connaît une grande dépendance aux activités économiques du type service, potentiellement aisément délocalisables.

Dès lors, la province vit sur sa richesse et son dynamisme. Sans un sursaut et un renouveau, le BW risque de s'essouffler en raison, notamment du vieillissement de la population et de la trop grande unité de l'économie.

Les acteurs du développement économique du BW doivent prendre cette réalité en compte et faire évoluer leur priorités : par exemple, l'intercommunale InBW ne peut se limiter à faciliter le transfert/déménagement d'entreprises et d'emplois, elle doit aussi développer et coordonner des projets, initier des filières endogènes, assurer un développement durable du territoire provincial.

En outre, le territoire de la province doit être vu sous l'angle de bassin de vie et de supra-communalité afin de fédérer les idées et forces vives et d'éviter la multiplications d'activités identiques dans chaque commune.

Le projet d'Ecolo

1. Défi de la dépendance au pharmaceutique, et des grands groupes en général. Le soutien aux PME/TPE doit être renforcé, et le BW doit créer de nouvelles filières, différentes du bio-pharma.
2. Défi de la dynamisation des centres-villes.
3. La nécessité de relocaliser les activités économiques dans une optique de circuits courts et de réduction des distances logistiques.
3. Le défi de l'accompagnement des parcs scientifiques et économiques existants.

1. Mesures globales

- Accompagner et renforcer le rôle de la CCI, et dynamiser la promotion des nouvelles filières.
- Développer les structures innovantes qui dynamisent et renforcent les entreprises de manière à leur permettre de se concentrer sur leurs activités centrales : par exemple, les groupements d'entreprises, notamment en matières de comptabilité, d'aspects juridiques, de ressources humaines et d'informatique
- Continuer de s'appuyer sur le pôle universitaire, et sur l'ensemble des hautes écoles et nombreuses écoles techniques implantées dans la province.
- Elargir l'appui aux applications techniques/industrielles. Diversifier sans se focaliser uniquement sur le biopharma.

2. Nouvelles filières à développer en BW

- Pour réduire la dépendance aux grands groupes, et créer et favoriser de nouvelles filières, il faut aller chercher les acteurs sans rester dans l'attentisme. Il faut s'appuyer sur les TPE et les PME qui représentent 96 % des entreprises du BW.
- Par ailleurs, l'économie doit avoir une finalité sociétale, bénéficier à tous, et être respectueuse des ressources. Au-delà de la « simple » création d'emploi et de richesse, il est nécessaire de profiter du dynamisme et des atouts du BW pour développer les filières économiques les plus durables et tournées vers l'avenir :
 - économie du partage/collaborative (nouveaux modèles coopératifs et collaboratifs)
 - économie de la fonctionnalité (locations/prêts/services...plutôt que achat de biens)
 - économie circulaire (recyclage, écoconception, économie des ressources)
 - économie sociale (services aux personnes, circuits courts, modèles coopératifs).

Concrètement, nous proposons de soutenir en priorité, via des soutiens directs, indirects ou des appels à projets :

- Le secteur de la transition énergétique : production et stockage d'énergie durable.
- Le secteur de l'économie collaborative et de la fonctionnalité : les locations et prêts peuvent dans de nombreux cas remplacer l'achat systématique de biens sous-utilisés (matériel et outils de bricolage ou de jardinage p.ex.).

- Les services partagés et collaboratifs sont aussi un levier de développement des villes et villages : mobilité partagée (co-voiturage, location de voitures entre particuliers), circuits courts alimentaires ou tourisme partagé (location de pair-à-pair, échanges de maisons, etc.),...
En matière de production, les initiatives telles que le coworking, les fab labs et repair-café, peuvent recréer un tissu professionnel de proximité.
- Le secteur de la production agricole durable : il s'agira de favoriser le passage à des modes d'exploitation plus respectueux de l'environnement et des citoyen.ne.s. En parallèle, le modèle de commercialisation doit également évoluer vers des circuits plus courts et des modèles coopératifs, qui seront soutenus.
 - Concrètement, une régie agricole publique mobilisera, notamment, les terres publiques pour les louer et les faire exploiter selon un cahier des charges durable ou en favorisant les acteurs de taille « humaine ».
- Soutenir la mise en place d'un pôle local d'échanges solidaires à la taille de bassin de vie
- Le secteur de la construction et de la rénovation, dans ses filières durables. Les enjeux en BW sont nombreux : optimisation de l'espace disponible, transformation de logements trop grands...
 - Une zone d'activité économique sera dédiée uniquement à la construction et la rénovation, avec un focus sur le développement durable.
- Le secteur de la revalorisation des déchets, notamment via les ressourceries. Il n'y a actuellement pas de réseau entre les acteurs, qui sont par ailleurs souvent dans des situations précaires (spécialisation poussée, locaux précaires...). Ces opérateurs doivent pouvoir compter sur des implantations définitives et un soutien public efficace, vu le service sociétal qu'elles rendent (recyclage et insertion de travailleurs précarisés). INBW développera la collecte des encombrants sur demande, à amener directement en ressourcerie.
- Mener une politique volontariste pour héberger des entreprises actives dans le secteur du numérique.
- Le secteur des services aux personnes. Actuellement, les secteurs d'emplois liés au social et à la santé, par exemple, sont sous-représentés par rapport à la moyenne wallonne.

3. **Booster l'activité commerciale, notamment dans les centres-villes**

Menacés par les zones commerciales décentrées, qui favorisent les grands groupes et un accroissement des déplacements en voiture, les centres-villes seront redynamisés, par une combinaison de mesures :

- Réimplanter les services publics dans les centres.

- Relocaliser les centres d'entreprises près des services existants, plus en rase campagne comme c'est trop souvent le cas.
- Mettre un focus fort sur les commerces, en développant et en soutenant notamment des solutions innovantes :
 - Des formules souples, qui associent plusieurs commerces dans des « halles commerciales » coopératives, permettent aux petits commerces de se lancer, sans crouler sous un loyer trop cher.
 - La création d'une Régie commerciale publique, à l'échelle de la province ou d'un groupement de communes. Celle-ci serait habilitée à négocier avec les propriétaires de cellules vides et prendrait les risques financiers pour permettre une implantation facile des nouveaux commerces. Dans un second temps, la Régie pourrait également développer une fonction d'animation et publicitaire.

4. Repenser les zones d'activités économiques (zonings)

Les zones d'activité économique doivent évoluer également : leur modèle de développement et d'aménagement ne correspond plus à la situation actuelle du BW. A l'heure actuelle, les zones d'activités économiques hébergent 34000 emplois. En gardant la même densité, les parcs existants ont encore un potentiel d'accueil de 7000 emplois (+20%). En restructurant les espaces et en flexibilisant leur utilisation, ce chiffre peut encore augmenter, sans occupation d'espace supplémentaire.

Notamment, les normes d'implantation d'entreprise de l'IBW ne laissent pas de place à de la souplesse : deux sociétés ne peuvent pas s'associer pour acheter chacune la moitié d'un terrain. On est dans une logique du lotissement, qui est obsolète. Il faut transformer les zonings existants pour les rentabiliser et y laisser de la place pour les PME.

- Des solutions de co-construction et de co-location y seront développées.
- Des zones plus petites seront également libérées/aménagées pour favoriser l'accueil des PME et des artisans.
- Les zonings doivent être repensés en terme de circularité : réseaux de chaleur, utilisation de ressources croisées, transports collectifs... doivent devenir la norme dès que cela est possible.
- Une réflexion sur la spécialisation de chacune des ZAE est un axe intéressant à pousser au plus vite.
- Travailler à la mise en place d'un système semblable au principe de zone franche pour permettre de mieux cibler le soutien aux activités économiques que nous souhaitons voir développer
- suivre de près, accompagner et développer un dialogue avec les porteurs du projet CBTC (China Belgium Technology Center) à Louvain-la-Neuve.

Un enseignement émancipateur et tourné vers l'avenir

La situation



Aller à l'école, c'est bien plus qu'avoir un bon bulletin. L'enseignement est le moteur de notre société. Il nous construit comme être humain, contribue à notre émancipation et détermine en partie notre identité. Un parcours scolaire épanouissant permet un meilleur départ dans la vie. C'est pourquoi ECOLO est déterminé à soutenir l'enseignement au niveau provincial et communal. L'avenir de nos élèves, étudiants, enseignants et pouvoirs organisateurs est une de nos priorités politiques.

Les grandes réformes qui prennent du temps et promettent un eldorado jusqu'ici jamais trouvé, l'école connaît ! Aujourd'hui, tout le monde fait le constat que notre enseignement a besoin de renouveau. Tests de performance, évaluations communes, difficultés de remédiation, ennui des élèves, désarroi des enseignants, frustration des parents, classes surpeuplées... L'école a besoin de sa « transition », c'est une évidence. Notre conviction : c'est sur le terrain, et par des initiatives locales et partagées que l'enseignement trouvera un nouveau souffle.

Le projet d'Ecolo

Ainsi, En Brabant wallon, le volet enseignement représente à lui seul à peu près la moitié du budget de la province. L'enseignement provincial compte 7 établissements scolaires d'enseignement technique et professionnel rassemblent, comptant près de 5.000 élèves : CEPES de Jodoigne, ITP de Cour-Saint-Étienne, IPES de Wavre, IPET de Nivelles, IPAM de Nivelles, IPES et CEFA de Tubize et EPM de Nivelles. La Province organise de l'enseignement ordinaire général, technique ou professionnel, en alternance (CEFA), spécialisé pour élèves à besoins spécifiques, de promotion sociale et supérieur de type court. D'autres institutions, comme les internats, les centres PMS, les Centres de promotion de la santé, le Centre de langues ou le Centre de Ressources pédagogiques, sont également organisé par la Province.

Nous attachons une grande attention à l'enseignement dans notre province. Par la multiplicité des choix offerts et des pédagogies adaptées à des publics variés, le réseau provincial doit constituer un tissu qui doit former des adultes heureux et bienveillants, tout en étant capable d'offrir des programmes des formations proches des vécus professionnels à des jeunes désireux d'ancrer leur apprentissage dans les réalités concrètes du monde du travail. De même, il doit permettre aux jeunes diplômés de répondre notamment aux besoins des acteurs économiques de la région. Il s'agit là d'une richesse tant sur le plan social qu'économique.

Nos propositions

AXE 1 : réduire les inégalités et permettre l'émancipation

1. Réduction des inégalités

- Répartir les aides provinciales de façon équitable entre chaque établissement.
- Organiser des séances de rattrapage, avant les examens, en faveur des élèves concernés par le manque de professeurs afin qu'ils s'y présentent avec les mêmes chances de réussite.

2. Participation

- Faire de l'école un lieu de démocratie et de participation.
- Organiser des formations pour les délégués d'élèves afin pour les préparer à siéger au conseil de participation.
- Soutien aux programmes d'éducation civique.
- Décodage et analyse critique des médias.
- Dynamiser les conseils de parents et des conseils de participation.
- Soutien à l'investissement participatif au-delà de l'école via le cours de citoyenneté.

3. Communication et climat dans l'école

- Ateliers de parole entre jeunes, entre profs, entre profs et jeunes.
- Projets collectifs favorisant l'intégration des nouveaux élèves (potager, etc.).
- Travail sur les thématiques de violence adulte/enfant, enfant/adulte et la violence institutionnelle (humiliation).
- Cadastre des initiatives qui existent déjà au niveau de l'amélioration du climat à l'école et à partir de là faire des propositions d'amélioration.

4. Ouverture sur le monde

- L'école comme lieu d'ouverture sur la région et le monde en favorisant, soutenant et encourageant des projets inter écoles et inter réseaux.
- Synergies et collaborations avec les acteurs locaux culturels, sociaux, économiques, ou politiques (ex.: centres culturels, bibliothèques...), mais aussi

non locaux (ex.: favoriser les échanges d'élèves dans le cadre de projets européens soutenus par la Commission).

5. Soutien scolaire

- Renforcement du soutien scolaire, en particulier de la remédiation immédiate pendant les cours (ce qui nécessitera de nouveaux engagements).
- Écoles des devoirs : encourager le tutorat scolaire entre enfants ou entre ados/enfants ou entre ados. Réintroduire la solidarité dans les écoles.

6. Santé et environnement

- Respect du tri des déchets dans les écoles.
- Enclenchement du passage au zéro déchet dans les écoles, par exemple en offrant une gourde.
- Suppression des distributeurs de sodas et sucreries et proposer à la place une consommation saine et responsable (équitable et respectueuse de l'environnement).
- Installation de robinets inversés.
- Organisation de séances sportives le mercredi après-midi.

7. Enfants à besoins spécifiques et enseignement inclusif

- Octroi de réels moyens financiers, matériels et humains pour soutenir les établissements qui pratiquent l'inclusion des enfants à besoins spécifiques (HP, troubles de l'attention, sourds, PMR, etc.) dans l'enseignement tant du réseau provincial que des autres réseaux présents sur le territoire de la province.
- Favorisation du parrainage et des formations efficaces pour les enseignants en charge de ces élèves.

8. Intégration des primo-arrivants

- Amélioration de l'accueil des primo-arrivants, notamment en renforçant les cours de français qui leur sont destinés et prévoir de réels moyens à cet effet.
- Mise en place, comme à Bruxelles, des classes-passerelles.

AXE 2 : Proposer un enseignement provincial efficace, tourné vers l'avenir, qui crée un bagage valorisant pour le jeune et en fait un acteur effectif du marché du travail de demain.

9. Coopération avec le Forem et le monde des entreprises

- L'enseignement provincial doit porter une attention particulière à l'enseignement qualifiant et y augmenter le taux de réussite.
- Identifier, avec le Forem et les entrepreneurs, les secteurs d'activité et les métiers en pénurie dans ces secteurs dans le BW.

10. Encourager les formations des métiers d'après-demain : filières vertes, numérique, aides aux personnes

- Les filières vertes (Environnement, Energie, Déchets, Développement durable) nécessitent, d'abord, un développement et, ensuite, une coopération avec plusieurs acteurs provinciaux de l'enseignement comme le CEFA, l'IFAPME et l'enseignement de promotion sociale, mais aussi avec les écoles des autres réseaux.
- L'enseignement provincial doit soutenir les formations à valeur ajoutée technologique et dans les nouvelles filières vertes (bioconstruction, énergies renouvelables, développement durable, gestion des déchets, etc.) plutôt que les formations peu qualifiantes. La Communauté française doit encourager ce type de filières et les initiatives provinciales en la matière, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement. Le numérique nécessite une formation continue des enseignants et donc des moyens financiers appropriés.
- Apprendre le codage informatique à chaque élève de l'enseignement provincial (avec le cours de technologie, par exemple).
- Les métiers d'aide aux personnes doivent également être valorisés au sein de l'enseignement qualifiant et professionnel.

AXE 3 : Formation et enseignement de promotion sociale

L'enseignement de promotion sociale est en lui-même un enjeu majeur en Brabant wallon, avec une offre de formation très large, allant de l'alphabétisation au Master.

- Renforcer la présence de la province dans l'enseignement de promotion sociale pour ainsi rapprocher l'offre de formation aux besoins locaux.
- Renforcer les partenariats entre l'enseignement de promotion sociale et le FOREM, l'IFAPME et le monde culturel.

AXE 4 : Prendre soin du corps enseignant et éducatif

11. Mobilité des enseignants

- Faciliter la mobilité inter-réseaux des enseignants et des éducateurs.
- Créer une plate-forme de recrutement/offres d'emplois dédiées aux enseignants et éducateurs, tous réseaux et tous niveaux d'enseignement confondus.

12. Revalorisation du métier de prof

- Organiser un système de parrainage entre jeunes enseignants et enseignants expérimentés.
- Réduire le nombre d'élèves par classe.

13. Direction des écoles

- Eviter les nominations politiques des directeurs et directrices d'école et sélectionner sur base des compétences professionnelles les candidats à la direction des écoles.

Culture : Soutenir la richesse et la diversité culturelle du Brabant wallon



Pourquoi faire de la culture une priorité ? La culture, ce sont les comportements qui donnent sens à notre vie. La manière de produire, de se déplacer, d'habiter, de se souvenir, de créer des solidarités ou les conditions d'un développement durable, tout cela, c'est culturel. Pour Ecolo, la culture fait partie intégrante de la qualité de la vie d'une société et de ses habitants.

La situation

Quand on cherche à définir l'identité culturelle du Brabant wallon, on arrive rapidement à la conclusion qu'il n'y a pas une identité culturelle, mais DES identités culturelles. La diversité créative de notre Province en fait sa richesse.

La Province doit agir en tant que garant de la diversité de l'offre culturelle et de son accessibilité. En tant que pouvoir subsidiant, qui apporte les moyens pour concrétiser les projets, elle doit veiller à laisser la liberté créatrice et créative s'exprimer.

Pour Ecolo, le loisir doit être considéré comme un moyen de se cultiver, de donner du sens, de favoriser les liens. Il ne s'agit pas de « consommer » mais plutôt d'investir, de réfléchir, de rêver, d'apprendre et, en quelques sortes d'en être acteur plutôt que spectateur.

En Brabant wallon, l'offre culturelle couvre de nombreux domaines, professionnels et amateurs. Nos propositions visent à permettre à chacun d'eux de s'épanouir et de permettre au public, quel que soit son âge de les découvrir et, pourquoi pas, de s'y investir. La culture, ça s'apprend, ça se savoure, ça se développe. Comment la Province peut-elle à son tour amplifier son rôle d'acteur culturel ?

Nos propositions

1. Favoriser la formation et la création artistique

- Dès l'enfance, sensibiliser à la culture : développement des spectacles Jeunes publics, contes dans les crèches, animations scolaires, excursions scolaires, académie,... sont autant de vecteurs de sensibilisations.
- Soutenir les initiatives des associations de terrain autant que celles de centres culturels reconnus et soutenir le lien entre les acteurs culturels institutionnels et les initiatives citoyennes.

- Favoriser les échanges, les rencontres et les synergies entre les personnes porteuses d'identités culturelles différentes et les artisans du Brabant wallon, ce qui passe aussi par le financement des appels à projets de médiation culturelle⁷, le soutien aux structures en charge de ce type de médiation.
- Soutenir concrètement les associations qui, via le bénévolat, les petites activités, etc. sont le ferment du terreau de nos villages. C'est aussi une façon de susciter l'envie de participer !
- Inclure et explorer la culture des migrants.
- Faciliter l'accès à la culture aux personnes porteuses de handicaps et soutenir les parents aidants. Valoriser la création artistique des personnes souffrant de handicap.
- Mettre en place des projets d'Art public⁸.
- Augmenter la capacité du service de prêt de matériel.

2. L'enseignement provincial pour donner le goût de la culture

- En favorisant la création de liens entre les écoles et les acteurs culturels.
- En intégrant dans les projets pédagogiques, des ateliers qui sont en lien avec les créations artistiques de partenaires culturels sur le territoire (par exemple, en valorisant le design).
- En mettant en contact les écoles avec les associations qui proposent des initiations aux disciplines culturelles (théâtre, musique, poésie), accueil d'artistes et stages.
- En mettant en valeur les projets créatifs des écoles d'Art (IAD et certaines académies, comme celles de Wavre et Braine-l'Alleud).

3. Mettre en valeur la richesse culturelle du Brabant wallon

- Mieux mettre en valeur la collection d'œuvres d'art acquises au fil du temps par la Province (via le partenariat avec le Musée L, notamment) et revoir à la hausse le budget actuellement alloué à l'acquisition de nouvelles œuvres.
- Investir dans le musée Marthe Donas⁹, pionnière de la peinture abstraite en Belgique.
- Participer activement à la protection et à la mise en valeur des monuments et sites (publications sur le Patrimoine provincial, circuits guidés, expositions,

7 La **médiation culturelle** est une forme particulière de **médiation** qui regroupe l'ensemble des actions visant à mettre en relation un public avec une offre artistique ou **culturelle** (exposition, concert, pièce de théâtre, performance artistique, œuvre littéraire ou cinématographique, etc.).

8 L'**art public** est un terme générique décrivant une œuvre d'**art** conçue et exécutée pour être placée dans un espace **public**.

9 À Ittre. <http://www.museemarthedonas.be/>

concours de photos ou de peinture, fléchage clair des monuments remarquables...).

- Encourager les débutants et les innovateurs
- Soutenir les parcours d'artistes, les parcours musicaux et les pratiques amateurs, en particulier le théâtre.
- Soutenir le secteur du livre et de la lecture publique :
 - Contribuer à développer le réseau de bibliothèques et de lecture publique
 - Poursuivre l'acquisition et la distribution des livres édités par des brabançon.nes wallon.nes et étendre cela aux publications sur support électronique.
 - Encourager la dynamique positive du Prix Diagonale de la BD
 - Poursuivre et aider à l'amplification des Nuits d'Encre¹⁰

4. Des lieux de culture

- Poursuivre le développement et/ou le soutien aux structures déjà existantes: le Foyer populaire du CCBW, la rénovation du théâtre Jean Vilar (LLN), le Stampias (Jodoigne), la Fondation Folon (La Hulpe), le Monty (lieu de Transition, à Genappe), la Ferme du Bièreau (LLN), le musée L (LLN), la Chapelle Reine Elisabeth (Waterloo).
- Ecolo souhaite également soutenir (au même titre que la Fondation Folon), le musée Marthe Donas à Ittre et faire entrer les [Ateliers de La Baraque](#) dans le réseau des lieux culturels.
- Ouvrir aux associations les domaines provinciaux du Bois des Rêves et d'Hélécine¹¹ pour y mener des activités culturelles ou associatives porteuses de sens plutôt que de mettre l'accent sur l'événementiel qui vise la rentabilité. Rattacher les deux domaines provinciaux au député en charge de la Culture, serait un pas dans la bonne direction.
- Ouvrir les portes du Hall polyvalent de Wavre aux associations : nous aurions voulu que ce hall soit aussi un centre culturel. A défaut, nous voulons au moins que ce lieu soit accessible aux associations à des conditions concurrentielles.
- Établir un cadastre des lieux publics inoccupés et le mettre à disposition des associations et du secteur de l'éducation permanente

5. Arts du spectacle et technique de diffusion

- Préserver l'apport provincial au dispositif des [tournées Arts et Vies](#) qui soutiennent les artistes.
- Continuer à soutenir les festivals musicaux et les formules tremplins de jeunes musiciens.
- Soutenir la danse contemporaine, discipline trop peu reconnue à l'heure actuelle.

¹⁰ Le festival Les nuits d'encre invite à lire et à découvrir des auteurs aux univers riches et variés, dans des lieux qui favorisent la rencontre, partout en Brabant wallon

¹¹ S'agissant du domaine d'Hélécine à l'exception du Bar des Ephémères, il s'agit principalement d'un lieu « événementiel »

- Amplifier les subsides aux actions culturelles émergentes en arts de la scène (en dehors des subsides aux compagnies du Brabant wallon).

6. Les Centres culturels

- Soutenir la reconnaissance du Centre culturel de Nivelles.
- Intégrer le Point Culture au réseau des Centres culturels, en tant qu'acteur de médiation culturelle.
- Renforcer les centres culturels en travaillant par bassins de culture, renforcer les collaborations entre la Province, les centres culturels locaux et le Centre culturel du Brabant wallon (CCBW).
- Centraliser les travaux d'analyses de territoire qui sont développés par toutes ces structures et les aider à se coordonner.
- Renforcer le CCBW pour favoriser l'application de sa charte de développement culturel¹².
- Simplifier les procédures d'obtention de subsides pour les centres culturels locaux. Rendre les décisions d'octroi plus transparentes, respecter la liberté associative et s'ouvrir aux citoyens.
- Faciliter les collaborations entre les communes qui disposent d'un centre culturel et celles qui n'en ont pas en étendant les territoires d'actions des centres culturels. La Province qui investit fortement dans la supracommunalité, devrait étudier la possibilité de prendre en charge un subside spécifique en cas de collaboration en se substituant à la Fédération Wallonie-Bruxelles si cette dernière fait défaut¹³.

7. Soutenir l'éducation permanente

- Actuellement, la Province fournit des aides ponctuelles sur base d'appels à projets. Ceux-ci devraient être accordés en fonction des résultats de l'étude des besoins sociaux et sur les analyses qui sont réalisées par chaque ASBL conventionnées. L'objectif étant de coller au mieux aux besoins du terrain.
- Reconnaître la plate-forme d'éducation permanente du Brabant wallon.
- Prévoir un mécanisme de soutien structurel au secteur de l'éducation permanente.
- L'éducation politique doit se faire vers tous les citoyens, c'est la base de la démocratie.
- Encourager la participation citoyenne.

12 L'ambition de cette [charte](#) est de faciliter une dynamique intersectorielle culturelle sur le territoire, d'encourager les acteurs à mieux se connaître, à faire émerger de nouveaux projets en coopération, de toucher de nouveaux publics, à rendre les acteurs plus visibles, plus légitimes, plus efficaces, mieux reconnus... mais surtout de leur permettre de faire mieux, à plusieurs, ce que déjà ils faisaient seuls ou ensemble.

13 Un mécanisme de subsidiation de 25 mille euros est prévu par la Fédération chaque fois qu'un centre culturel étend ses missions sur le territoire d'une commune qui n'ont pas de centre culturel.

8. Radio et TV

- Pour mener à la fois une mission culturelle, d'information et d'éducation permanente, les TV locales doivent rester indépendantes de tout pouvoir public.
- Les liens entre les acteurs culturels et le secteur audio-visuel mériteraient d'être renforcés.
- En ce qui concerne les radios locales, la Province doit les soutenir pour cette même mission d'éducation permanente.

Enfance : Mieux informer et développer l'offre extrascolaire à l'école

La situation



En Brabant wallon, près de 70 % des habitants âgés de 15 à 64 ans ont un emploi. Parmi ceux-ci, beaucoup ont des enfants. Et, quand on travaille - ce n'est un secret pour personne - il n'est pas toujours facile d'aller chercher ses enfants à l'heure à la fin des cours... particulièrement lorsque les deux parents travaillent à temps plein ou lorsqu'on est une famille monoparentale. Les parents sont donc soucieux d'un temps extra-scolaire de qualité : une garderie bien encadrée et des activités extra-scolaire pleines de sens, qui visent l'épanouissement global de l'enfant.

Pas facile non plus de trouver une solution ou une place d'accueil quand les enfants sont petits (0 - 3 ans). Aujourd'hui, le Brabant wallon a une capacité d'accueil de \pm 5.000 places, pour les 10.000 enfants de 0 à 2,5 ans de la Province. Le taux de couverture est donc de l'ordre de 50%, ce qui est nettement mieux que la moyenne wallonne de 31,3 %. Il reste quand même pas mal d'enfants pour qui il faut trouver des solutions : travail à temps partiel, arrêt de travail pour un des deux conjoints, grands-parents... C'est la galère pour certaines familles. Mais surtout, les places ne sont pas toujours accessibles financièrement : 40 % des places d'accueil ne sont pas subventionnées. Les tarifs pratiqués dans les « crèches privées » sont *de facto* plus élevés : ils sont fixes et ne dépendent pas des revenus des parents.

Le projet d'Ecolo

A l'échelle provinciale, en matière d'enfance et de petite enfance, Ecolo Brabant wallon propose de travailler sur 2 axes :

- Développer des garderies de qualité et l'offre extra-scolaire « sur site », à l'école
- Développer l'offre d'accueil de la petite enfance

Nos propositions

1. Développer des garderies de qualité et l'offre extra-scolaire « sur site », à l'école

- Créer un portail unique d'information de l'activité extra-scolaire en Brabant wallon : associations proposant des activités extra-scolaires, diffusion d'une information exhaustive quant aux stages de vacances, ... Bref, à la fois un outil

pratique pour les parents et une vitrine unique pour les associations, dont certaines éprouvent parfois des difficultés pour communiquer leur offre.

- Mettre en relation les opérateurs extra-scolaires et les écoles pour développer l'activité extrascolaire, sur les sites mêmes des établissements scolaires. Une aubaine pour tout le monde : renforcement du projet pédagogique des établissements et de l'encadrement post-scolaire pour les écoles, diminution de la pression sur les garderies, rationalisation des déplacements des parents, ouverture pédagogique pour les élèves et mise à disposition de locaux et de matériel pour les associations.
- Travailler au développement de la diversité de l'offre extra-scolaire en soutenant les associations : diversification de l'offre sportive, expression artistique par le théâtre, l'expression manuelle ou la danse, solfège à l'école, activités nature et potagères, développement personnel à travers le yoga, la méditation ou les arts martiaux, travail du bois ...
- Mettre à disposition un matériel pédagogique extraordinaire adéquat à destination de l'offre extra-scolaire (machines à coudre, tapis de sol, parachutes, jeux coopératifs, matériel d'impression, outils, ...) via le Service de Prêt de la Province, après avoir consulté les associations sur leurs besoins.
- Renforcer les écoles de devoirs de la province, notamment à travers un soutien pédagogique des bénévoles : trucs et ficelles pédagogiques, formation à la remédiation, mise à disposition d'outils pédagogiques, en fonction des besoins identifiés.

2. Développer l'offre d'accueil de la petite enfance

- Développer l'offre locale de crèches et de co-accueil dans les lieux d'habitation, en privilégiant les communes les moins bien couvertes situées en périphérie du Brabant wallon.
- Soutenir les lieux d'accueil collectifs dans leur reconnaissance par l'ONE et par là, augmenter le volume de places d'accueil subventionnées.
- Mettre à disposition des locaux pour les accueillantes dans les communes.

Santé : Prévention et infrastructures de soins adaptées

La situation



La population du Brabant wallon prend de l'âge et nos besoins en infrastructures de santé sont en augmentation.

Elle connaît une pénurie de médecins généralistes (il en manque une cinquantaine) et 40 % des interventions hospitalières se font en dehors de la Province ; si bien que le besoin en lits est évalué à 460 lits supplémentaires. C'est surtout l'est du Brabant wallon, plus rural, qui est peu équipé.

Par ailleurs, nous ne sommes pas tous égaux face aux coûts des soins de santé. Et, en Brabant wallon, la proportion de médecins « non conventionnés » - qui pratiquent des tarifications plus élevées que celles prescrites par l'INAMI - est significativement plus importante qu'ailleurs : 23 % alors que la moyenne wallonne est de 13 %.

Pour vivre en bonne santé, il faut pouvoir se soigner, évidemment. Mais pour vivre en bonne santé, il faut aussi vivre dans un environnement sain, être bien dans sa tête, savoir gérer son quotidien, avoir des relations sociales de qualité et trouver du sens à son existence. La santé, c'est un peu tout ça, et la santé mentale y a une grande place. Savez-vous qu'en 2012, on évaluait à 14 % la proportion des belges qui se sont vus prescrire des antidépresseurs ? Et que chez les malades de longue durée, cette proportion monte à 48 %? C'est énorme.

Enfin, en Brabant wallon, les cultures intensives se développent avec la taille des exploitations, au détriment des exploitations agricoles familiales conventionnelles ou bio et de la pratique de l'élevage. Nous sommes particulièrement exposés aux pesticides. Et ça, c'est préoccupant pour notre santé à tous. Il faut prendre des mesures.

Le projet d'Ecolo

Ecolo Brabant wallon a décidé de travailler sur plusieurs axes :

1. Miser sur la prévention et la qualité de vie
2. Soutenir la 1^{ère} ligne médicale et enrayer la pénurie de médecins généralistes
3. Soutenir les services de santé mentale et mettre sur pied un programme de lutte contre le burn-out
4. Examiner les possibilités d'implantation d'une structure hospitalière générale dans l'est du Brabant wallon

Nos propositions

1. Miser sur la prévention et la qualité de vie

- Sensibiliser et informer autour des épandages de pesticides: un travail avec le monde agricole est possible pour utiliser les pesticides de manière plus rationnelle, même sans modifier les rendements. On évalue à 30% les pesticides pouvant être épargnés si les agriculteurs étaient conseillés directement par des agronomes indépendants et pas par les firmes elles-mêmes.
- Soutenir les agriculteurs du Brabant wallon qui désirent changer de modèle et passer au Bio (zéro pesticides).
- Développer les actions de prévention et de protection des crèches, écoles, maisons de repos et autres zones sensibles
- Développer une application smartphone visant l'information de la population riveraine lors de l'épandage de pesticides, de manière à ce que les citoyens puissent prendre leurs dispositions.
- Développer une cellule de type « SAMI », dont le rôle serait d'intervenir pour l'extérieur des habitations et des infrastructures publiques.
- Sensibiliser et informer sur les avantages d'une alimentation saine et bio.
- Développer les cantines bio dans l'ensemble des écoles de la Province et sensibiliser les communes à la mise en place de cantines bio dans les maisons de repos et les écoles communales.
- Travailler aux cahiers des charges pour la construction ou la rénovation des bâtiments publics de la province, de façon à privilégier les matériaux naturels et éliminer les pollutions intérieures.

2. Soutenir la 1^{ère} ligne médicale et enrayer la pénurie de médecins généralistes

- Soutenir l'installation de jeunes médecins généralistes dans les communes les plus touchées par la pénurie en mettant en place une coordination de l'offre de médecine générale en Brabant wallon qui :
 - Veillera à la mise à disposition de locaux réservés aux professionnels de première ligne de la santé.
 - Orientera ses moyens vers les zones les plus touchées par la pénurie, par la création de cabinets pluridisciplinaires et de nouvelles maisons médicales, dont les médecins seront conventionnés.
 - Organisera un « plan Tandem des généralistes », via la reprise de la patientèle des médecins plus âgés par les plus jeunes.
 - Centralisera les informations nécessaires aux jeunes médecins pour ouvrir leur cabinet.
 - Mettra en contact étudiants en médecine et communes.
 - Proposera, le cas échéant, un prêt d'aide à l'installation.

3. Soutenir les services de santé mentale et notamment un programme de lutte contre le burn-out

- Renforcer les services ambulatoires de la province, en particulier en périphérie du territoire provincial (à l'est et à l'ouest).
- Apporter un soutien aux pratiques innovantes en santé mentale sur le territoire du BW et stabiliser les projets : projets en lien avec la nature ou l'agriculture, groupes thérapeutiques, espaces de rencontre, ...
- Renforcer la prévention et la lutte contre les assuétudes.
- Développer un programme pour la prévention et de traitement du burn-out, de la fibromyalgie et de la fatigue chronique
 - En proposant aux CLPS-Bw (Centres locaux de Promotion de la Santé) de travailler sur le volet préventif du projet, ou en cherchant un autre opérateur.
 - En soutenant financièrement les services ambulatoires de la Province sur le volet curatif et d'autres services adéquats, et en soutenant leur promotion.

4. Examiner les possibilités d'implantation d'une structure hospitalière générale dans l'est du Brabant wallon

- En vue de pallier au manque d'infrastructure hospitalière dans l'est du Brabant wallon, Ecolo Brabant wallon propose d'étudier l'opportunité d'y implanter une structure hospitalière générale. L'implantation d'un hôpital dans l'Est nous semble être une bonne opportunité au niveau de l'aménagement du territoire et du dynamisme économique de la Région.

Les personnes âgées

La situation

L'âge moyen de la population en Brabant wallon est de 41,3 ans, ce qui est légèrement plus que la moyenne wallonne qui est de 41,1 ans. 18 % de la Population du Brabant wallon a plus de 65 ans et 24 % a moins de 20 ans. Certaines communes sont dites « vieillissantes » : il s'agit principalement de Nivelles, Waterloo, La Hulpe, Lasne, Rixensart et Wavre ; communes dans lesquelles les seniors représentent au moins 20 % de la population. Inversement certaines communes sont dites « jeunes ». Chastre et Walhain accueillent plus de 27 % de jeunes (et moins de 15 % de seniors). Ramillies et Mont-Saint-Guibert comptent encore plus de 26 % de jeunes (et moins de 16 % de seniors).

La génération du Baby-boom des années 1946-1964 est en train d'atteindre l'âge de 65 ans et de prendre progressivement sa pension. Cette année, ce sont les personnes nées en 1953 qui prendront leur pension. On s'attend donc immédiatement à une augmentation de la tranche des +65 ans dans la population, et d'ici 8 ans, au début de l'augmentation du volume des +de 80 ans.

Les maisons de repos

Le Brabant wallon a un taux de couverture supérieur à la moyenne wallonne. Mais cette moyenne est insuffisante pour couvrir les besoins.

On dénombre 52 établissements et 5.070 lits selon la Province : 90 % en maison de repos et en maison de repos et de soin, 8,5 % en résidence-service et 1,5 % en Centre de jour.

La formule Centre de jour gagnerait à être développée :

- elle permettrait aux personnes âgées de rester plus longtemps à leur domicile, pour une meilleure qualité de vie.
- Ce type de formule est moins coûteuse que de l'hébergement.

Les structures d'accueil des personnes âgées sont gérées par trois secteurs d'activités à savoir le public, l'associatif et le commercial ; ce dernier pratiquant une tarification nettement plus élevée. En Brabant wallon, 65 % des places d'accueil sont gérées par le secteur commercial, 24 % par le secteur public et seulement 11 % par le secteur associatif.

- Dès lors, les pouvoirs publics doivent s'engager et construire des maisons de repos, pour assurer leur accessibilité financière à tous.

A côté du maintien à domicile et des maisons de repos, étant donné la diversité des besoins et leur évolution selon les étapes de la vie, une diversité la plus large possible de solutions doit être mise sur pied.

- **Le maintien à domicile doit s'accompagner de services sociaux de qualité**, à savoir les services d'aides familiales, les services de coordination (comme l'asbl CADo), les services d'aides ménagères (titres-services), la télévigilance, les repas à domicile et bien sûr, le développement et l'accessibilité des services de santé :kinés, infirmières, médecins généralistes, ...
- **Les maisons de repos doivent constituer des lieux de vie agréables** où les aînés peuvent utiliser pleinement leur capacités. (Dans cette optique, le modèle « Tubbe » encouragé par la Fondation Roi Baudouin est à promouvoir dans les institutions existantes et nouvelles).
- **Les solutions diversifiées et innovantes doivent être encouragées** comme les résidences-services, **l'habitat kangourou, l'habitat groupé intergénérationnel, les centres d'accueil de jour, les centres de soins de jour.**